



INSTITUT DE RÉADAPTATION
Gingras-Lindsay-de-Montréal

Journée Pré-colloque : Jeudi, 18 novembre 2010

Lésions Médullaires

Lieu : Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal – Pavillon Gingras

LE PASSAGE EN RFI : UN MOMENT CHARNIÈRE

INSCRIPTION

Nom :

Titre d'emploi :

Établissement :

Adresse :

Ville : Province :

Code Postal : Téléphone :

Télécopieur : Courriel :

ATELIER - Cochez parmi les choix suivants, un atelier à 9h30 et un autre à 13h00.

9h30 à 12h00

13h00 à 16h00

Atelier 1 :

Les ateliers LM : pour devenir expert de santé globale

Transmission des connaissances :

Thèmes abordés : santé globale, sexualité, vessie et intestins neurogènes, nutrition, prise de conscience de la nouvelle réalité, etc.

Nombre maximum de participants : 30

ou

Atelier 3 :

Mettre l'épaule à la roue sans y laisser sa peau

De la conscientisation à l'intégration des nouvelles habitudes de vie pour le maintien et l'intégrité des membres supérieurs et de la peau

Nombre maximum de participants : 30

ou

Atelier 2 :

Transfert et mobilité : ça bouge à planche

Transmission des connaissances :

La mobilité au lit et les différents types de transferts

Nombre maximum de participants : 30

Atelier 4 :

Le labyrinthe : enjeux de l'orientation au congé

Cheminement du bénéficiaire et des proches dans la préparation au congé : gestion de l'espoir et des incertitudes face à la nouvelle réalité.

Nombre maximum de participants : 30

COÛT

Le coût de l'inscription pour le Pré-Colloque lésions médullaires 2010 est de 100\$.

PAIEMENT

Par chèque : Libellez et adressez à : Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal Colloque LM 2010

Une fois complété, sauvegardez le formulaire dans vos fichiers personnels, faxez pour réserver votre place au 514-340-2754 et postez le tout à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal au 6300 avenue Darlington, Montréal, Qc H3S 2J4 dans les plus brefs délais.

ANNULATION OU SUBSTITUTION

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Toutefois, un substitut peut être désigné à la place d'un participant déjà inscrit à l'activité et ce, sans frais supplémentaires. Si une substitution doit être effectuée, le participant inscrit doit s'assurer de transmettre toute la documentation à son substitut.

